



Ref : CA2019/23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DE MESURES RELATIVES AUX RÈGLES D'ATTRIBUTION
DE L'AIDE SOCIALE D'INITIATIVE UNIVERSITAIRE (ASIU)**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 avril 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire n° 2007-121 du 23 juillet 2007 relative aux prestations d'action sociale ministérielles individuelles,

Vu la circulaire DGRH C1-3 n° 2008-0-237 du 27 janvier 2009 relative à la politique sociale en faveur des personnels dans les établissements d'enseignement supérieur,

Vu la délibération CA2017/43 du 2 juin 2017 relative aux mesures d'action sociale universitaire,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique de l'Université Bordeaux Montaigne réuni en séance du 16 avril 2019,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **APPROUVE** les mesures suivantes:

▪ **mesure de relèvement du quotient familial exigé pour le bénéfice d'ASIU:**

- tranche 1 : quotient inférieur à 10 000 euros ;

- tranche 2 : entre 10 000 euros et 12 400 euros ;

▪ **mesure de proratisation du montant de l'aide accordée pour l'ASIU solidarité, pour les agents à temps partiel en fonction de leur quotité de travail (pour un agent à temps plein le montant de l'ASIU Solidarité est de 40,80 euros bruts):**

- soit : pour un 90% : 36,72€/jour ;

- soit : pour un 80% : 32,64€/jour ;

- soit : pour un 70% : 28,56€/jour ;

- soit : pour un 60% : 24,48€/jour.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 19 avril 2019.

Nombre de membres présents	16
Nombre de membres représentés	15
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de votes pour	31
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 10/07/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 14/05/2019